

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 22 janvier 2025;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 22 janvier 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 22 janvier 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 22 janvier 2025;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Anne RIFF, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Nadine VOLK, Estelle LEVY, Anne RINIÉ, Delphine BIEHLER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Guy ENGEL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, Mmes Stéphanie HUSSER, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, est absent.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, a donné procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 3 Absent : 1 Procurations : 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 40 du mandat 2020-2026 :

1. **Approbation du procès-verbal de la Séance du 27 novembre 2024**
2. **SOLIDARITÉ**
Soutien en faveur de la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO
3. **URBANISME**
Rapport triennal d'artificialisation des sols – Mission d'accompagnement technique
Approbation de la convention ATIP
4. **FINANCES**
Budget 2025 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
5. **DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
6. **COMMUNICATIONS**
7. **VŒUX - DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024	Adopté à la majorité 1 Abstention 1 contre
2. SOLIDARITÉ	
Soutien en faveur de la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO	Adopté à l'unanimité
3. URBANISME	
Rapport triennal d'artificialisation des sols – Mission d'accompagnement technique Approbation de la convention ATIP	Adopté à l'unanimité
4. FINANCES	
Budget 2025 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	Adopté à l'unanimité 1 Abstention
5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée présente.

DCM-2025-01-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 27 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 préalablement diffusé est approuvé à **LA MAJORITÉ** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire			X	
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Absent			
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par Procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-01-2

2. SOLIDARITÉ

Soutien en faveur de la population de Mayotte suite au passage du cyclone CHIRO

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

Face au passage du cyclone CHIDO sur l'île de Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, l'Association des Maires de France (AMF) en partenariat avec La Protection Civile, la Croix Rouge, France Urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique. L'urgence est le secours aux victimes, la fourniture de biens essentiels, le déblaiement et le rétablissement des infrastructures d'importance vitale.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de Scherwiller tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

A l'instar des précédentes actions de solidarité, il est proposé le versement d'une aide de 1 000,- € à la Protection Civile (ou autre destinataire).

La subvention sera inscrite au budget 2025 de la Commune compte 657382 "Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Vu le présent rapport,

Sur proposition de la Municipalité,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'ALLOUER une aide de 1 000,-€ destinée à l'aide d'urgence à la population de Mayotte lourdement touchée par le Cyclone CHIDO ;

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget primitif 2025, compte 657382 "Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers".

Le Maire, indiquant que chaque collectivité est libre d'attribuer une aide à la population de Mayotte, il propose d'allouer une somme identique à celles déjà versées auparavant pour des événements de ce type.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer une aide de 1 000,-€ destinée à l'aide d'urgence à la population de Mayotte lourdement touchée par le Cyclone CHIDO ;

DÉCIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025, compte 657382 "Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers".

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Absent			
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par Procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-01-3

3. URBANISME

Rapport triennal d'artificialisation des sols – Mission d'accompagnement technique Approbation de la convention ATIP

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Dans le cadre de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « loi Climat et résilience », les communes ou intercommunalités dotées d'un document d'urbanisme doivent établir, au minimum tous les 3 ans, un rapport de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local.

Ce rapport sur l'artificialisation des sols est un outil de suivi qui rend compte à la fois de l'artificialisation des sols sur le territoire concerné au cours des années civiles précédentes et de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Au regard des attentes relatives au contenu de ce rapport, la Commune de Scherwiller s'est rapprochée de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) qui propose une mission d'accompagnement à l'élaboration de ce rapport triennal d'artificialisation des sols.

En effet, la commune de SCHERWILLER a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

1. Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
2. L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
3. L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
4. La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
5. La tenue des diverses listes électorales,
6. L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
7. Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
8. La formation dans ses domaines d'intervention,
9. L'accompagnement en information géographique,
10. Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme.

Par délibération du 2 février 2022, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement.

Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission.

Pour l'année 2025, cette contribution a été fixée à 300,-€ par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement technique en urbanisme de l'ATIP relative au « **Rapport triennal d'artificialisation des sols** », celle-ci est scindée en deux parties :

- Missions de base :

Cette mission se décompose en 2 demi-journées d'intervention.

- Elaboration du rapport

- Production de la cartographie de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers en 2021, 2022 et 2023 (en hectares, en pourcentages, différenciation par types d'espaces consommés, identification des espaces éventuellement renaturés)
- Calcul du solde entre les surfaces artificialisées et les surfaces désartificialisées
- Identification d'indicateurs et données (nombre d'habitants, logements, actifs, etc.)
- Explication des raisons des évolutions observées
- Identification des perspectives
- Confection du projet de rapport

- Echanges avec la Commune sur la validation du rapport

- Transmission du rapport
- Modification du rapport selon les remarques de la Commune

- Projet de délibération

- Elaboration du projet de délibération
- Transmission du projet de délibération

- Diffusion du rapport et de l'avis

- Assistance à la publication
- Transmission au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Président de Région, au Président de l'établissement en charge du SCOT et au Président de la Communauté de Communes

- Mission optionnelle :

Cette mission est composée d'une demi-journée d'intervention.

- Présentation de la loi ZAN et du rapport lors de la réunion du Conseil Municipal

- Elaboration d'un diaporama synthétisant la loi ZAN et le rapport
- Présentation du diaporama
- Réponses aux questions des élus, si besoin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

VU les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes ;

VU la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dit « Climat et résilience » ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à minima tous les trois ans sur le suivi de la trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire communal ;

CONSIDERANT que l'élaboration de ce rapport triennal d'artificialisation des sols nécessite un accompagnement technique en urbanisme ;

VU le présent rapport ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Le rapport triennal d'artificialisation des sols,

Mission correspondant à 2 demi-journées d'intervention (module de base) et à une demi-journée d'intervention supplémentaire (module optionnel) ;

DE PRENDRE ACTE du montant de la contribution de 2025 relative à cette mission de 300,- € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP ;

DE DIRE QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein.

Le Maire indique que ce rapport triennal d'artificialisation des sols est une obligation pour les collectivités territoriales. Ce rapport fixe les bases juridiques pour les futures possibilités d'urbanisation du territoire.

Le Maire informe l'assemblée que la Région Grand Est a indiqué le volume urbanisable pour les quatre Communautés de Communes de Sélestat, du Val d'Argent, de la Vallée de Villé et du Ried de Marckolsheim, soit 125 hectares à répartir entre les quatre collectivités du SCOT.

L'objectif de cette démarche est de limiter l'artificialisation des sols.

Madame Karine VOGELEISEN, Conseillère Municipale, demande s'il s'agit d'un minimum ou d'un maximum. Monsieur Guy ENGEL, Conseiller Municipal, demande sur combien de temps les 125 hectares sont fixés. Le Maire les informe qu'il s'agit d'un maximum et que ce volume est prévu pour dix ans.

Il ajoute qu'il semble inévitable de procéder à des discussions avec les autres Communautés de Communes pour définir la part du volume pour chaque EPCI. A noter que les zones d'intérêt national n'entrent pas dans ce volume. Il indique que la conséquence est de voir l'offre foncière se réduire considérablement.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demande la date d'effectivité de cette décision. Le Maire l'informe que c'est à partir du 1^{er} janvier 2025.

Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande s'il y aura des répercussions pour les personnes qui souhaitent construire. Le Maire lui indique que la conséquence est inévitable car l'objectif est bien évidemment de rationaliser les superficies à urbaniser. Il y aura donc forcément des négociations à mener en cas de demande d'urbanisation de projets d'ampleur.

Monsieur Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, demande comment cela se passe pour les friches. Le Maire l'informe que l'objectif de ces quotas est de prioriser avant tout la résorption des friches. Néanmoins il n'y aura pas besoin de discussion pour les friches déjà urbanisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en urbanisme jointe en annexe de la présente délibération :

Le rapport triennal d'artificialisation des sols,

Mission correspondant à 2 demi-journées d'intervention (module de base) et à une demi-journée d'intervention supplémentaire (module optionnel) ;

PREND ACTE du montant de la contribution de 2025 relative à cette mission de 300,- € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP ;

DÉCIDE

de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois et sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Absent			
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérard	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par Procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-01-4

4. FINANCES

Budget 2025 – Autorisation pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L 1612-1

Modifié par Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 -art.37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés à l'alinéa ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article pour un montant total à hauteur de 1.076.571,60 € selon détail ci-dessous ;

Nomenclature M57 - BUDGET 2024				
<u>Chapitre/Compte</u>	<u>BP</u>	<u>DM</u>	<u>Total</u>	<u>Crédits pouvant être ouverts par le Conseil Municipal</u>
20 - Immobilisations incorporelles	170 454.00 €		170 454.00 €	42 613.50 €
2031- Frais d'études	166 350.00 €		166 350.00 €	41 587.50 €
2051 - Concessions et droits similaires	4 104.00 €		4 104.00 €	1 026.00 €
21 - Immobilisations corporelles	601 004.12 €	531 600.00 €	1 132 604.12 €	283 151.03 €
2111 - Terrains nus	146 684.80 €		146 684.80 €	36 671.20 €
2112 - Terrains voirie	11 563.00 €		11 563.00 €	2 890.75 €
2115 - Terrains bâtis	55 000.00 €		55 000.00 €	13 750.00 €
2121- Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	3 000.00 €	3 000.00 €	750.00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	124 542.32 €	477 000.00 €	601 542.32 €	150 385.58 €
21311 - Bâtiments administratifs	13 000.00 €	- €	13 000.00 €	3 250.00 €
21312 - Bâtiments scolaires	48 500.00 €	3 900.00 €	44 600.00 €	11 150.00 €
21318 - Autres bâtiments publics	42 344.00 €	- €	42 344.00 €	10 586.00 €
2151 - Réseaux de voirie	52 820.00 €		52 820.00 €	13 205.00 €
21538 - Autres réseaux	25 000.00 €		25 000.00 €	6 250.00 €
21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	8 000.00 €		8 000.00 €	2 000.00 €
215731 - Matériel roulant - Voirie	- €		- €	- €
21831 - Matériel informatique scolaire	5 500.00 €	2 500.00 €	8 000.00 €	2 000.00 €
21838 - Autre matériel informatique	29 700.00 €	6 550.00 €	36 250.00 €	9 062.50 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires		1 400.00 €	1 400.00 €	350.00 €
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00 €		2 000.00 €	500.00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	36 350.00 €	45 050.00 €	81 400.00 €	20 350.00 €
23 - Immobilisations en cours	3 213 678.28 €	- 210 450.00 €	3 003 228.28 €	750 807.07 €
2312 - Agencements et aménagements de terrains		- €	- €	- €
2313 - Constructions	2 364 206.28 €	- 162 214.00 €	2 201 992.28 €	550 498.07 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	781 972.00 €	- 48 236.00 €	733 736.00 €	183 434.00 €
238 - Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	67 500.00 €		67 500.00 €	16 875.00 €
TOTAL	3 985 136.40 €	321 150.00 €	4 306 286.40 €	1 076 571.60 €

D'ACCEPTER

les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

DE VOTER

les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	42.613,50 €
21 - immobilisations corporelles	283.151,03 €
23 - immobilisations en cours	750.807,07 €
Pour un montant total de	1.076.571,60 €

Le Maire informe l'assemblée présente qu'il est nécessaire de voter le quart des dépenses d'investissement afin de pouvoir engager des crédits sur des projets d'investissement. A noter que les orientations stratégiques sur les projets de l'année 2025 se feront au moment du vote du budget primitif 2025.

Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande quand se tiendra la réunion sur le budget primitif. Le Maire lui propose d'en discuter dans le point divers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

VOTE

les montants par chapitre, soit

20 - immobilisations incorporelles	42.613,50 €
21 - immobilisations corporelles	283.151,03 €
23 - immobilisations en cours	750.807,07 €
Pour un montant total de	1.076.571,60 €

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire	Par procuration à Mme Gwenaëlle RUHLMANN	X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal		X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal	Absent			
RIFF Anne	Conseillère Municipale		X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale				X
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par Procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale		X		

DCM-2025-01-5

5. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision Municipale en date du 03 décembre 2024 portant acceptation du contrat de suivi BLES BL. CONNECT proposé par la Société BERGER-LEVRAULT (MAGNUS), 892 rue Yves Kermen à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. Le contrat est accepté avec effet au 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 36 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2027 pour un montant de 285,90 € HT/an.

Ce contrat permet l'interconnexion entre les applications métiers de gestion financière Berger-Levrault et Chorus Portail Pro afin d'automatiser :

- La connexion et l'authentification de l'entité du Client à son compte Chorus Portail Pro
- Télécharger les factures électroniques déposées par les fournisseurs
- Mettre à disposition les factures électroniques des budgets du Client
- Mettre à jour les statuts de traitement des factures dans Chorus Portail Pro

Décision Municipale en date du 12 décembre 2024 portant attribution du marché relatif aux sorties scolaires 2024-2025 de l'École élémentaire Simone VEIL et de l'École maternelle. Le marché est confié aux AUTOCARS SCHMITT, 55 route de Hilsenheim, 67600 MUTTERSHOLTZ, pour un montant total de 5.848,18 € HT.

- Décision Municipale en date 16 décembre 2024 portant attribution du marché relatif à la viabilisation de deux parcelles rue des Loriots situées entre le n°1 rue des Loriots et le n°2 rue des Geais, entre les parcelles 250 et 303, 324, 251, section 30.

Montant des offres du SDEA, 1 rue de Rome à STRASBOURG :

Raccordement en eau potable pour 2 futurs logements : 6 385,68€ TTC

Raccordement de l'assainissement pour 2 futurs logements : 15 818,02€ TTC

Montant des offres de ENEDIS, 1 rue Jacques Foillet à MONTBELIARD :

Raccordement au réseau électrique pour 2 futurs logements : 13 234,32€ TTC

Décision Municipale en date du 17 décembre 2024 portant approbation et validation de l'avenant au marché relatif à la fourniture de contrôles d'accès pour 6 bâtiments communaux, de l'entreprise FOUSSIER de 72705 ALLONNES CEDEX.

Cet avenant comportant :

- des modifications de fournitures de contrôles d'accès de certains bâtiments, voire de suppressions d'accès ainsi que des modifications d'outils de programmation (notamment la suppression d'un contrôleur en réseau et d'un lecteur mural, l'ajout de badges supplémentaires, d'une clé de montage), des pièces pour le service après-vente,

s'élève à -2.310,04 € HT

portant ainsi le marché à 31.174,67 € HT.

Décision Municipale en date 17 décembre 2024 relative au lancement d'une consultation relative à la stabilisation d'une parcelle.

Décision Municipale en date 17 décembre 2024 relative au lancement d'une consultation relative à la fourniture d'illuminations de Noël.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 20 novembre 2024 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 :

Association/Particulier	Jours	Prix de la location
Amicale des Donneurs de Sang	Vendredi 07 février 2025 Vendredi 11 avril 2025 Vendredi 20 juin 2025 Vendredi 05 septembre 2025 Vendredi 05 décembre 2025	GRATUIT

Décision Municipale en date du 03 décembre 2024 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de février 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
M. Alain RAUSCHER	Samedi 1 ^{er} février 2025 Fête privée	550 euros
GAMADJI SARE	Samedi 22 février 2025 Concert	Gratuit

Décision Municipale en date du 05 décembre 2024 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de janvier 2025 :

Club/Association	Jour	Prix de la location
Chorale Sainte Cécile	Représentations théâtrales 11-12-18-19-24 et 25 janvier 2025	Gratuit

Décision Municipale en date du 06 décembre 2024 relative à la délivrance des concessions accordées au cimetière communal :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
1245	M. Francis BAECHLER	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €
1246	M. Michel BOESCH	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €
1247	Mme Françoise WEBER- HAHN et M. Jean-Claude HAHN	Renouvellement Concession cimetière	30 ans	400 €
1248	Mme Marie-Louise GUIOT	Renouvellement Concession cimetière	30 ans	250 €
1249	Mme Marie-Odile ZIPPER	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	300 €
1250	Mme Astrid SABAGH CARL	Renouvellement Concession cimetière	30 ans	400 €
1251	Mme Régine FLOTTAU	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €

1252	Mme Amélie BEDEZ	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €
1253	M. Jean-Louis MOROTTI	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €
1254	Mme Marie-Thérèse CEILLES	Renouvellement Concession cimetière	30 ans	400 €
1255	M. Maurice MEYER	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €
C-52	M. Marcel KRUCH	Attribution case Columbarium	15 ans	500 €

Décision Municipale en date du 12 décembre 2024 relative à la délivrance des concessions accordées au cimetière communal :

Numéro	Concessionnaire	Type	Durée	Prix
C-53	Mme Suzanne WERNICKE	Attribution case Columbarium	15 ans	500 €
1256	Mme Geneviève ERBLAND GIMENEZ	Attribution Concession cimetière	30 ans	250 €
1257	M. Joseph GIMENEZ	Attribution Concession cimetière	15 ans	150 €
1258	Mme Francine GAUDISSARD	Renouvellement Concession cimetière	15 ans	150 €

Décision Municipale en date du 02 janvier 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le mois de mars 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Harmonie Sainte Jeanne d'Arc	Samedi 1 ^{er} et dimanche 02 mars 2025 Concert Annuel	Gratuit
Confrérie des Rieslinger	Judi 13 mars 2025 Assemblée Générale	Gratuit
MJC	Dimanche 30 mars 2025 Bourse aux jeux	Gratuit

Décision Municipale en date du 08 janvier 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 09 mars 2025 :

Association/Particulier	Jour	Prix de la location
Association Les Amis d'Odile	Repas « Harengs » Dimanche 9 mars 2025	Gratuit

Décision Municipale en date du 08 janvier 2025 relative à la location du Préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le 20 avril 2025 :

Association/Particulier	Locaux / jour	Prix de la location
Mme Muriel BAUMANN	Fête de famille Dimanche 20 avril 2025	150 euros

Décision Municipale en date du 13 janvier 2025 relative à la location de la Salle Polyvalente Alphonse HAAG pour le 16 janvier 2025 :

Association/ Particulier	Jour	Prix de la location
M. François HAAG	Verre de l'amitié Jeudi 16 janvier 2025	300 €

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes

Décision Municipale en date 09 janvier 2025 relative à l'acceptation d'une indemnité de sinistre concernant un choc de véhicule contre un bac à fleurs et panneaux de signalisation rue de Sélestat. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 776€ versée par ABEILLE Assurances de 76823 MONT SAINT AIGNAN.

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que sept déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres PARMENTIER Benjamin, BAZAINE Aurélie, HUSSER Lionel, WALTROWSKI Sara, MERTZ Julien, LUCAS Julien, WALTER Philippe, et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
24R0038	18 Rue Ravel	Section 27 Parcelle 188/103	07 a 80 ca	Bâti	UB	
24R0039	6 Rue Mozart	Section 27 Parcelle 167	08 a 02 ca	Bâti	UB	
24R0040	25 Rue des Hirondelles Kientzville	Section 30 Parcelle 108	10 a 71 ca	Bâti	UBk	

24R0041	9 Vieux Chemin de Châtenois	Section 19 Parcelles 401 402 404 405 406	05 a 22 ca 00 a 04 ca 01 a 04 ca 00 a 96 ca 03 a 12 ca	Bâti	UB	
24R0042	21 Rue de l'Ortenbourg	Section 4 Parcelles 153 157 158 159	02 a 65 ca 00 a 72 ca 00 a 84 ca 01 a 00 ca	Bâti	UA	
24R0043	112 Rue de l'Ortenbourg	Section 6 Parcelle 91	09 a 76 ca	Bâti	UA UBj	
24R0044	Lieu-dit Lind	Section 12 Parcelle 174	10 a 62 ca	Non Bâti	A 2AU	

DCM-2025-01-6

6. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Des caravanes dans le Parc d'Activité Intercommunal du Giessen

Le Maire indique que, dans ce cadre, la démarche, approuvée par la Sous-Préfecture, est le dépôt de plainte systématique en cas de vol de fluides (eau, électricité). A deux reprises, le Maire est intervenu car des caravanes se sont installées. Il y a huit jours ce fut déjà le cas, et d'autres viennent d'arriver encore aujourd'hui. Elles sont néanmoins déjà réparties grâce à la pression exercée dès leur installation. Le Maire précise être personnellement sur le front à chaque installation, celle-ci pouvant parfois être assez compliquées à gérer.

- Commissions Réunies pour la préparation du Budget Primitif 2025

Le Maire propose que la préparation du Budget Primitif soit réalisée en Commissions Réunies afin que tous les élus aient le même niveau d'information.

Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, souhaite connaître les détails des charges énergétiques afin de pouvoir évaluer les écarts entre l'année 2024 et 2025. Le Maire l'informe que le Compte Administratif n'est pas terminé et qu'il faudra attendre fin février 2025 pour avoir ces éléments. Il proposera prochainement une date de réunion élargie sur le sujet, à l'image de l'an passé.

- Dons pour le Pavillon des Vignes

Le Maire informe l'assemblée présente que la Commune a perçu 14 180 € de dons émanant de 45 donateurs pour le Pavillon des Vignes. Il ajoute que le dossier est également en cours d'étude en lien avec la Région Grand-Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Fondation du Patrimoine, entre autres. A ce jour, toutes les aides envisageables sont à l'étude, y compris auprès de la préfecture (exemple : DETR, DSIL).

- Avancées des travaux à l'Espace Sportif

Le Maire indique que la subvention auprès du FEADER et de la Région Grand-Est a reçu un avis favorable. Les travaux ont bien avancé : les mâts sont déjà posés, la structure modulaire du Club House va bientôt arriver et il est attendu que la météo soit plus clémente pour envisager le revêtement des courts de tennis (température supérieure à 15C° pendant 48 heures). Le Maire ajoute que, parallèlement, l'entreprise en charge de l'éclairage de l'Espace Sportif, travaille aussi sur la réfection de l'éclairage en Leds du terrain synthétique grâce à un marché attribué par la Communauté des Communes.

- Cambriolage au Club House

Le Maire informe qu'un cambriolage a eu lieu au Club House. Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande comment sont rentrés les cambrioleurs. Monsieur Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, l'informe qu'ils ont cassé la porte.

Madame Christelle HIRSCHMANN demande s'il est possible d'acheter un système d'alarme car ces vandalismes ont un impact sur l'assurance de la Commune. Monsieur Yves SCHNELL répond par la négative et l'informe que l'assurance est prise en charge par le Club de Foot.

- Stage de formation pour des équipiers de secours routier, organisé par le Centre d'Incendie et de Secours du lundi 10 au vendredi 14 février 2025 inclus.

Le Maire informe que des mises en situation professionnelle auront lieu durant cette période dans le secteur du PAEI du Giessen (rue de l'Altenberg, rue des Vosges) en partenariat avec la société A'Dépann entre 8h et 17h.

Monsieur Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, demande si cette information doit figurer sur le panneau lumineux de la Commune. Le Maire indique que ce n'est pas souhaitable car les pompiers ne souhaiteront, sans doute, pas avoir de badauds à proximité.

- DorfBriaf : parution la semaine prochaine

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Trame Verte et Bleue

Madame Régine DIETRICH indique que 170 arbres fruitiers ont été distribués à Scherwiller. La Commune a récupéré 15 arbres qui ont été plantés, notamment, sur la zone de l'Alumnat et à la Chapelle du Taennelkreuz. A noter que 2 sont en attente afin d'être plantés sur le futur Espace Sportif.

- Plan de gestion différenciée

Ce plan a pour objectif d'adapter la gestion des espaces verts à l'échelle d'un territoire afin de le rendre plus vertueux et efficient.

La gestion différenciée s'appuie sur trois axes :

- Economie : Organisation des coûts d'entretien à moyen et long terme
- Social et Culturel : Valorisation du cadre de vie et du patrimoine
- Environnement : Protection de la ressource en eau et de la biodiversité

Ce point fera l'objet d'une discussion en Commission « « Personnes âgées – Action sociale – Solidarité – Fleurissement – Environnement - Culture » du 29 janvier 2025.

- **Repair Café** : 15 février 2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Environ 20 bénévoles seront sur place afin d'aider les particuliers à réparer leurs objets cassés.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire :

- **Visite de la nouvelle caserne des pompiers avec le Conseil Municipal des Enfants : 22 janvier 2025**

Le Conseil Municipal des Enfants s'est rendu à la nouvelle caserne des pompiers de Sélestat. Un premier rendez-vous a été fixé en Mairie à 14h00 et les enfants se sont rendus à la caserne à 15h00 en covoiturage avec quelques élus du Conseil Municipal.

Les enfants ont beaucoup apprécié cette visite et ont pu assister en direct à une préparation pour une sortie en intervention.

- **Récréation inclusive avec l'École Élémentaire** : 3 mai 2025

Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire :

- **Places de parking, Place de la Mairie**

Monsieur Bruno GLOCK indique qu'il pourrait y avoir de nombreuses places de parking disponibles au niveau de la cour de l'Ancienne Ecole et qu'il serait possible de faire un passage entre la Maison des Jeunes et l'Ancienne Poste. Le Maire l'informe que ce choix est à mettre en lien avec la rénovation de la Mairie et la création d'un nouveau réseau de chaleur.

Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, ajoute que cette possibilité répond à un besoin actuel mais ne donne qu'une réponse à court terme. En effet, il serait plus judicieux de réfléchir à un projet viable sur le long terme d'autant plus que s'il y a création d'environ 70 places supplémentaires, il sera quasiment impossible de revenir en arrière.

Madame Laurence PALMER, Conseillère Municipale, rejoint Monsieur Hervé DISTEL et indique qu'il serait intéressant de réfléchir à ce projet dans le cadre du projet Centre Bourg.

Monsieur Bruno GLOCK ajoute que le problème est que ce dossier n'avance pas. Le Maire l'informe que si, le projet avance, notamment avec l'ancienne école qui est devenue la Maison des Associations et l'Ancienne Maison des Associations qui est devenue la Maison Médicale. Le Maire précise qu'il pourrait aussi être possible pour certains commerces de prévoir leurs propres places de stationnement pour leurs clients, voire leurs salariés.

Madame Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointe au Maire, demande si c'est envisageable d'ouvrir le passage vers la cour de l'ancienne école élémentaire en cas de manifestations. Exemple : Marché aux Fleurs. Le Maire est ouvert à la réflexion tant que la mesure reste exceptionnelle.

Madame Anne RIFF, Conseillère Municipale, ajoute qu'il y a aussi des places de stationnement près de l'EHPAD mais les personnes cherchent la facilité.

- **Monument aux Morts : déplacement à l'ancien cimetière**

Monsieur Bruno GLOCK suggère de déplacer le Monument aux Morts dans l'ancien cimetière. Il précise qu'il s'agit juste d'une stèle. Monsieur Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, ajoute que ce choix mérite réflexion d'autant plus que c'est à côté de l'Eglise.

Le Maire indique que c'est une proposition qui peut faire l'objet d'une discussion dans le cadre d'un projet global.

- Forêt Sanctuaire

Monsieur Bruno GLOCK demande si le projet est définitivement écarté. Le Maire l'informe que non et que des discussions sont en cours avec la DREAL et la Sous-Préfecture, et que le sujet reste plus que jamais d'actualité.

Monsieur Hervé DISTEL, Conseiller Municipal, demande à avoir des informations sur le projet. Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, l'informe qu'il s'agit d'un lieu, près de la Chapelle du Taennelkreuz où les cendres des défunts pourraient être enfouies. Cependant, le lieu est classé en zone Znieff de type 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ce qui peut être problématique.

Monsieur Bruno GLOCK indique que s'il est possible d'intervenir, il faudrait d'abord défricher puis amener de la terre pour un coût d'environ 30 000,- €. Le Maire et Madame Régine DIETRICH ajoutent que la localisation exacte doit aussi prendre en compte les personnes à mobilité réduite, elles doivent pouvoir se rendre sans trop d'effort sur le lieu.

Madame Régine DIETRICH ajoute que ce projet est suivi par l'Association « Au-delà des racines ». Ils sont en attente d'un retour de la Commune lorsque la faisabilité du projet sera connue.

- Aménagement à la Chapelle du Taennelkreuz

Madame Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, demande où en est le projet de stationnement à la Chapelle. Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, indique qu'il ne s'agit pas d'un parking mais d'une zone aménagée en stabilisé naturel qui comprendra aussi de la végétation, notamment des arbres et des haies.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique qu'avec la Trame Verte et Bleue, il sera possible d'acquérir des haies en automne.

Le Maire ajoute que cet aménagement est à prévoir au budget primitif 2025. Monsieur Bruno GLOCK acquiesce et indique que le coût a déjà été estimé. Il ajoute qu'actuellement le lieu est déjà utilisé par des personnes qui s'y garent et qu'avec l'aménagement prévu, la Forêt Sanctuaire prendrait tout son sens.

Monsieur Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :

- Eclairage à Kientzville

Monsieur Serge MATHIS informe l'assemblée présente que l'entreprise Pontiggia est revenu à Kientzville pour finaliser les travaux concernant l'éclairage publique.

Monsieur Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué :

Monsieur Michel CORBIN présente les prochaines manifestations prévues sur la Commune :

- Samedi 29 mars 2025 : Oschterputz
- Vendredi 9 mai 2025 : Maisons Fleuries
- Dimanche 11 mai : Marché aux Fleurs
- Vendredi 16 mai : Friejhohr
- Samedi 17 mai : Journée Citoyenne
- Du 20 au 25 mai : Commémoration 1525
 - o 20 mai : Date d'anniversaire des 500 ans de la Bataille)
 - o 24 mai : Les rustauds racontent et chantent la Guerre des Paysans de 1525
 - o 25 mai : Commémoration au Taennelkreuz
- Dimanche 1^{er} juin: Slow Up
- Jeudi 10 juillet: Concert American Abroad

- Samedi 30 août: Forum des associations

L'ensemble des manifestations programmées à Scherwiller est publié en ligne :
<https://scherwiller.fr/events>

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique qu'il y a lieu de changer la date du Conseil Municipal, prévue initialement le 20 mai 2025, en raison de l'évènement commémorant la Guerre des Paysans.

DCM-2025-01-7

7. VOEUX

Le devenir de l'ancienne Boucherie

Monsieur Hubert GUIOT demande le devenir de l'ancienne Boucherie. Le Maire l'informe qu'il s'agit d'un bâtiment privé et que le boucher actuel demeure le titulaire d'un bail.

Madame Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demande s'il est possible d'enlever les géraniums secs car de l'extérieur, le lieu a un aspect de local abandonné. Le Maire indique qu'à priori, la situation pourrait connaître prochainement une évolution. Le Maire déplore l'absence d'un boucher et espère qu'un nouveau professionnel prenne le relais pour contribuer au dynamisme de la Commune. Il ajoute qu'avec l'absence de bouchers à Châtenois et Dambach-la-Ville, celui qui entreprendrait à Scherwiller se retrouverait avec une zone de chalandise d'environ 10 000 habitants.

Le Maire précise s'investir personnellement et grandement sur ce dossier, à l'image de ce qu'il a pu faire dans le cadre de l'ancienne fermeture de la boulangerie qui a aujourd'hui retrouvé une belle dynamique et une grande stabilité.

Il tiendra les élus du Conseil Municipal informés des avancées lorsqu'elles pourront être divulguées, en rajoutant qu'il a bon espoir pour une reprise de l'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Laurence PALMER
Secrétaire

Olivier SOHLER
Maire



COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 14 Absents et excusés : 6 Absents : 3 Procurations : 6

Entrée de Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale.

DCM-2025-02-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 28 janvier 2025

Le Maire a constaté qu'il y avait une petite erreur de frappe sur la convocation concernant ce point. Il s'agit bien de l'approbation du Procès -Verbal de la séance du 28 janvier 2025 et non du 29 janvier 2025.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025, préalablement diffusé, est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absent			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Gérald DILLENSEGER	X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Anne RINIÉ	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
La Secrétaire de Séance



Anne RINIÉ

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
Le Maire



Olivier SOHLER